



Code de conduite des fournisseurs

Le présent Code de conduite des fournisseurs stipule nos attentes quant au comportement de tous nos fournisseurs et fournisseurs de nos fournisseurs.

Objet et champ d'application

Objet

Outokumpu est le leader mondial de la production durable d'acier inoxydable. Nous menons nos activités de manière éthique, légale et socialement responsable.

Nous avons conscience de notre place dans la communauté mondiale et de notre rôle dans le maintien d'un environnement propre, sûr et sécurisé. Étant donné que les engagements commerciaux sont étroitement liés, tenir nos engagements signifie également appliquer nos croyances et nos principes à travers notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous avons établi le présent Code de conduite des fournisseurs qui stipule nos attentes quant au comportement de tous nos fournisseurs. Le respect de notre Code de conduite des fournisseurs est considéré comme une exigence minimale pour tout engagement commercial avec l'une ou l'autre de nos unités commerciales. Il constitue une base solide pour un partenariat commercial pérenne.

Nos attentes, définies dans le présent Code de conduite des fournisseurs, sont détaillées dans nos [exigences relatives aux fournisseurs](#).

Applicabilité

Le présent Code de conduite des fournisseurs d'Outokumpu s'applique à tous les fournisseurs qui fournissent des matériaux, des produits et/ou des services à toute entité juridique d'Outokumpu, quelle que soit leur place (fournisseurs directs ou en amont) dans la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs de nos fournisseurs directs sont également tenus de se conformer au présent Code de conduite des fournisseurs.



Principes fondamentaux

Les fournisseurs d'Outokumpu sont tenus de mener leurs activités avec une grande intégrité et de suivre les mêmes principes éthiques clés que nous.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Un lieu de travail sécurisé, sans danger pour la santé et positif est un atout pour tous les employés et apporte également des avantages aux familles, aux amis et aux collègues. Chez Outokumpu, la sécurité est la priorité ; chaque collaborateur est responsable de sa sécurité et de son bien-être au travail, mais également de ceux de ses collègues et des autres parties prenantes.

Outokumpu attend du Fournisseur :

- qu'il se conforme à toutes les exigences légales et à toutes les exigences en matière de santé et de sécurité au travail en vigueur ;
- qu'il se conforme aux exigences d'Outokumpu en matière de santé et de sécurité au travail lorsqu'il pénètre dans les locaux d'Outokumpu ;
- qu'il favorise le bien-être au travail tout en visant à réduire les absences ;
- qu'il gère les risques liés à la santé et à la sécurité et qu'il travaille en permanence à des améliorations ;
- qu'il mette en place des actions cohérentes visant à promouvoir le développement de systèmes et de processus de santé et de sécurité au travail, la participation et la consultation des employés, l'engagement de la direction et la sensibilisation générale à la santé et à la sécurité au travail ;

- qu'il s'efforce d'instaurer une culture de la sécurité positive où chacun est encouragé à signaler toute observation ou toute opportunité d'amélioration ;
- qu'il définisse, catégorise et signale tous les dangers, quasi-accidents, accidents et maladies professionnelles, afin que des mesures appropriées puissent être prises pour minimiser leur récurrence ;
- qu'il identifie et évalue les situations d'urgence potentielles sur le lieu de travail, et développe, mette en œuvre, forme et teste des plans et des procédures d'intervention pour les situations d'urgence, y compris, mais sans s'y limiter, les incendies, les catastrophes naturelles, les pandémies et les épidémies graves ;
- qu'il dispose de plans de redressement pour minimiser les dommages à la vie et à l'environnement de travail, et assure la continuité des activités.





Un avenir durable

Outokumpu souhaite également optimiser les conditions de vie et préserver la nature et sa biodiversité pour les générations futures. Les produits d'Outokumpu sont durables et écologiques, grâce à des cycles de vie optimisés et à leur caractère entièrement recyclable. Dans toutes ses activités, Outokumpu œuvre pour un développement économique, social et écologique durable. Outokumpu prend en compte les aspects environnementaux, y compris les impacts climatiques, lors de la prise de décisions commerciales et soutient la coopération internationale visant à réduire les émissions et à améliorer la protection de l'environnement et du climat au niveau international, tout au long de la chaîne de valeur.

Outokumpu attend du Fournisseur :

- qu'il s'engage dans une production responsable, minimise l'utilisation des ressources et utilise des matériaux recyclés dans la mesure du possible ;
- qu'il réduise les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement, en particulier sur le climat et la biodiversité ;
- qu'il identifie et comprenne les impacts environnementaux potentiels de sa production de biens et/ou de services et mette en œuvre des actions d'atténuation et de remédiation ;
- qu'il réduise continuellement la consommation d'énergie et d'eau autant que possible et opte pour des sources d'énergie propres et renouvelables lorsque cela est possible ;
- qu'il minimise les déchets et les émissions dans l'air, les eaux et les sols dans le cadre de ses opérations ;
- qu'il se conforme à toutes les lois, règles et réglementations environnementales applicables, y compris la manipulation appropriée de tous les matériaux potentiellement dangereux ou réglementés ;

- qu'il obtienne, maintienne et conserve tous les permis, approbations et enregistrements environnementaux requis et qu'il suive toutes les exigences opérationnelles et de reporting.

Droits de l'homme et dignité

Outokumpu respecte pleinement les droits de l'homme internationalement reconnus, promeut la diversité et condamne toute forme de discrimination et d'intolérance. Chacun doit être traité de manière égale, équitable et juste, quelles que soient ses caractéristiques telles que l'origine ethnique, la nationalité, la religion, les opinions politiques, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge. Outokumpu se conforme aux traités internationaux sur le travail et condamne toutes les formes de travail forcé ou d'utilisation du travail des enfants. Outokumpu respecte le droit à la liberté d'association.

Nous nous engageons à respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et nous y reviendrons plus en détail dans notre [Politique en matière de droits de l'Homme](#).

Outokumpu attend du Fournisseur :

- qu'il respecte et protège les droits de l'Homme internationalement reconnus ;
- qu'il respecte et protège les droits des enfants ;
- qu'il se conforme aux traités internationaux sur le travail et condamne toutes les formes d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants ;
- qu'il respecte et promeuve le droit à l'environnement, les droits des peuples autochtones et les droits liés aux minorités ;
- qu'il promeuve l'égalité des chances et la diversité, et veille à ce que les travailleurs reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale ;

- qu'il ne tolère aucune discrimination à l'encontre d'un employé en raison de son origine raciale ou ethnique, de son âge, de son sexe, de son handicap, de son orientation sexuelle, de ses croyances religieuses, de sa situation familiale, de ses origines sociales, de ses opinions politiques, de son appartenance syndicale ou d'autres caractéristiques de ce type.
- ne tolère aucun type de comportement discriminatoire, de harcèlement sexuel, abusif, offensant ou autre type de harcèlement. Cela implique toutes les formes de mauvais traitements, y compris les actes physiques, les paroles et les écrits sous quelque forme ou moyen de communication que ce soit.
- qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de son personnel et des communautés environnantes ;
- qu'il s'assure que les horaires de travail, les congés, les salaires et autres conditions de travail sont conformes aux lois locales et aux normes internationales en vigueur.

- qu'il garantisse la liberté d'association. Les employés d'Outokumpu ont le droit de s'organiser, d'adhérer à des associations et de négocier collectivement avec l'entreprise.
- Outokumpu respecte les droits et les intérêts des communautés locales et évite et minimise les impacts négatifs.
- Outokumpu contribue au bien-être de la communauté.

Outre les autres actions possibles qu'Outokumpu peut entreprendre, si le Fournisseur cause ou contribue à des violations des droits de l'homme de quelque nature que ce soit, il est attendu du Fournisseur qu'il cesse immédiatement ces violations et qu'il propose une solution aux personnes concernées. Si nécessaire, le Fournisseur est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions correctives.



Démarche de responsabilité citoyenne

Outokumpu reconnaît sa responsabilité d'entreprise envers les nations et les communautés dans lesquelles elle est présente ainsi que dans le monde entier. Dans sa démarche de responsabilité citoyenne, Outokumpu participe à la vie de ses communautés, principalement en contribuant à leur bonne santé économique au travers de ses activités commerciales. Outokumpu se conforme aux lois et réglementations applicables des pays dans lesquels elle est présente ainsi qu'aux accords et engagements qu'elle a pris. Outokumpu condamne la corruption et les pots-de-vin et se conforme strictement à la législation sur la concurrence et aux réglementations relatives aux sanctions applicables.

Outokumpu attend de tous ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables et qu'ils adhèrent à des normes éthiques similaires à celles d'Outokumpu, en particulier comme indiqué ci-dessous.

Lutte contre la corruption

Offrir, promettre, autoriser, donner ou accepter, directement ou indirectement, tout paiement ou quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment une décision commerciale ou pour obtenir un traitement spécial est strictement interdit. Les paiements dits « de facilitation » sont également interdits.

Cadeaux et invitations

Tout cadeau ou marque d'hospitalité offert doit être donné dans un contexte commercial légitime et avoir une valeur économique raisonnable, proportionnée et modeste. Le Fournisseur ne peut jamais offrir de cadeaux en espèces ou équivalents en espèces (tels que des cartes-cadeaux) ou des cadeaux destinés à faire sentir au destinataire que le donneur attend quelque chose en retour d'Outokumpu ou au nom d'Outokumpu.

Conflit d'intérêts

Le Fournisseur doit agir de manière ouverte et transparente, il doit éviter et atténuer les situations qui créent ou donnent l'impression d'un conflit d'intérêts. Le

Fournisseur doit informer Outokumpu de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dès qu'il en identifie un. Une fois qu'un conflit d'intérêts potentiel ou réel est identifié, le Fournisseur est tenu de travailler avec son contact principal chez Outokumpu pour convenir de la meilleure façon de gérer ce conflit.

Droit de la concurrence

Le Fournisseur est strictement tenu de se conformer et d'adhérer à la législation pertinente en matière de droit de la concurrence dans toutes ses actions. Il est attendu du Fournisseur qu'il mette en oeuvre toutes les actions et mesures de formation nécessaires pour garantir une connaissance suffisante et un respect strict du droit de la concurrence, y compris des règles relatives à l'échange d'informations.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le Fournisseur se conforme à ses obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et veille à ne pas mettre en circulation des fonds ou autres actifs en leur donnant une apparence légale alors qu'ils proviennent en fait directement ou indirectement d'infractions pénales, telles que la fraude, l'évasion fiscale, la traite des êtres humains ou la corruption.

Financement du terrorisme et contribution au conflit

Le Fournisseur ne peut pas faire des affaires avec des entités liées à des organisations terroristes ou à la criminalité organisée. En outre, il doit éviter de contribuer à des conflits par le biais de ses pratiques d'approvisionnement.

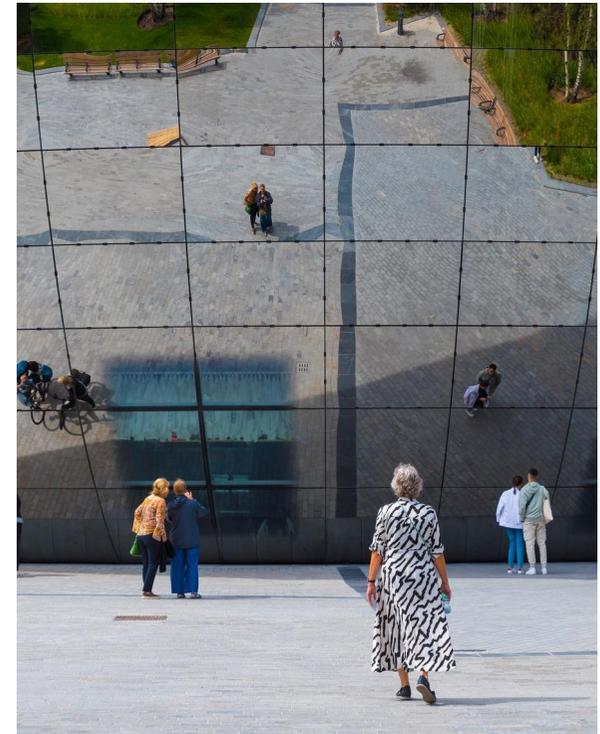
Sanctions commerciales

Le Fournisseur n'achète ni ne fournit de produits ou de matériaux à un quelconque pays, territoire, individu ou entité en violation des sanctions applicables, des restrictions à l'exportation et d'autres mesures restrictives similaires, y compris, mais sans s'y limiter, celles émises par les Nations unies, l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni. Le Fournisseur est tenu de suivre l'approche de diligence raisonnable basée sur les risques, qui prend en compte et vérifie les éléments de base des partenaires commerciaux, par exemple le type de société,

la nature commerciale, le domicile, l'utilisation finale de nos produits et le pays d'origine de nos achats.

Exactitude des informations et protection des données

Le Fournisseur se doit de fournir des informations financières précises et transparentes sur ses opérations commerciales. Le Fournisseur est tenu de protéger, avec le soin nécessaire, les informations confidentielles et sensibles qui lui sont confiées, et d'assurer la cybersécurité de ses opérations en comprenant les risques et en mettant en oeuvre des contrôles suffisants. Le Fournisseur s'engage à respecter les principes d'une protection appropriée des données et à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Le fournisseur respecte la confidentialité des données personnelles des employés et de toutes les autres parties prenantes et garantit que les données personnelles ne sont collectées et traitées que dans la mesure nécessaire à des fins prédéterminées et légitimes.



Conformité et signalement des préoccupations

Conformité au présent Code de conduite des fournisseurs

Le Fournisseur est tenu de mettre en œuvre des systèmes et des contrôles qui l'aident à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et aux principes du présent Code de conduite des fournisseurs proportionnellement à la taille, à la complexité et aux risques liés à ses activités. Les contrôles appropriés peuvent inclure des politiques, des formations, une surveillance et des audits.

Le Fournisseur est tenu de coopérer de manière transparente avec Outokumpu ; de documenter la conformité, de fournir des informations à Outokumpu sur demande et, si Outokumpu le juge nécessaire, d'accorder à Outokumpu ou à un tiers autorisé par Outokumpu la possibilité de mener des audits dans ses installations. Le Fournisseur doit également évaluer et contrôler sa propre chaîne d'approvisionnement et fournir la preuve de ses pratiques si Outokumpu lui en fait la demande.

Les fournisseurs qui ne respectent pas le présent Code de conduite des fournisseurs doivent rapidement mettre en œuvre toutes les actions correctives et/ou préventives nécessaires, comme convenu avec Outokumpu, faute de quoi ils peuvent être exclus de la prise en compte de futures activités avec Outokumpu.

Signalement des préoccupations

Le Fournisseur s'assurera que ses employés et parties prenantes ont la possibilité de faire part de leurs préoccupations par les canaux appropriés. Le Fournisseur doit signaler sans délai toute faute réelle ou suspectée, ou tout comportement contraire à l'éthique lié à la relation commerciale avec Outokumpu. Un tel signalement peut être effectué de manière confidentielle via [le canal SpeakUp d'Outokumpu](#). Outokumpu ne tolère aucune représaille à l'encontre d'une personne qui signale un problème de bonne foi.

Ce document a été traduit à titre informatif uniquement. En cas de divergence ou d'incohérence, la version originale en anglais prévaudra. Cette traduction ne constitue pas une interprétation juridiquement contraignante du texte original.

